



Regards Citoyens  
Chez Laurent Guerby - 10 chemin Tricou  
31200 Toulouse  
[contact@regardscitoyens.org](mailto:contact@regardscitoyens.org)

Paris, le 2 juin 2014

Monsieur Jean-Luc Porcedo  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

M. Porcedo,

Nous vous prions de nous excuser si la tonalité de notre dernier courrier avait pu vous paraître surprenante, mais vous pourrez aisément comprendre notre désarroi de trouver son contenu analysé avec une étonnante légèreté pour une question aussi essentielle à la démocratie que le vote des parlementaires.

Nous comprenons bien qu'en politique la communication prenne souvent le pas sur la logique, mais sur des sujets aussi démocratiquement centraux, le citoyen est en droit d'attendre une argumentation plus méthodique que la pure déformation de ses propos et de simples revers hors de propos sur la protection de la vie privée.

Non, contrairement à ce que vous avancez, nous ne dénisons absolument pas toute portée à cette réforme, et nous avons bien souligné comme la majorité des commentateurs l'avancée décisive réalisée concernant la publicité des noms des votants lors des scrutins publics. Comme cela était déjà précisé dans nos précédents courriers, étant nous-mêmes porteurs de cette proposition depuis deux ans, nous nous félicitons évidemment de ce progrès considérable. Nous n'exprimons donc pas comme vous avez cru le lire de « *doutes sur le caractère effectif de [cette] réforme* », mais bien quant à la prétendue transparence nouvelle affichée concernant les délégations alors que celles-ci restent bien concrètement dans l'opacité la plus totale.

Non, contrairement à ce que vous prétendez, nous ne sommes pas plus que quiconque en mesure de « *saisir la portée [des annonces concernant l'usage des délégations] à la lumière des premiers scrutins publics ordinaires organisés à compter du 8 avril* » puisqu'il est encore et toujours impossible de savoir combien de votes par délégation ont effectivement été réalisés lors de chaque scrutin. Sans aucun élément d'information rendu public sur les délégations, comment pourrait-on ne serait-ce que chercher à vérifier que la décision du Bureau est bien respectée par les groupes alors qu'ils ont pu bafouer le règlement en toute impunité pendant plus de 40 ans ? « *Éviter toute fraude* » dans ces conditions restera donc tout aussi difficile que par le passé.

Non, contrairement à ce que vous « *confirmez* », il n'est absolument pas impossible de rendre compte de l'usage des délégations de vote sans violer le secret médical. Comme nous vous l'avons d'ores et déjà indiqué à plusieurs reprises en toutes lettres, il suffisait d'ajouter simplement les 8 mots « et le nom du délégué le cas échéant » à la suite des ajouts réalisés en février dernier à l'article 13-7 de l'Instruction Générale du Bureau pour réaliser la transparence. Nous persistons donc bien : cela est non seulement possible, mais également extrêmement simple à mettre en œuvre sans risquer en aucun cas d'atteindre à la vie privée des députés.

Non, contrairement à ce que vous affirmez, « *la publicité donnée aux "excusés" en commission* » n'est absolument pas justifiée par l'article 42 du règlement. Le caractère obligatoire de l'article 42 n'a en effet été introduit au règlement que lors de la réforme du règlement de 2009 et ne concerne que les réunions des commissions permanentes du mercredi matin alors que ces relevés de présence aux réunions sont publiés chaque matin au Journal Officiel depuis plus de vingt ans pour l'ensemble des commissions. La comparaison avec le fait d'indiquer sur les scrutins une liste des délégataires au même titre que les excusés en commission est donc non seulement pertinente mais démonstratrice de l'incohérence de régime entre la transparence des différents travaux parlementaires.

En définitive le seul argument qui ressorte en filigrane repose sur une crainte apparente de « *stigmatisation* » d'un supposé « *absentéisme* » des députés. Mais comme vous le savez, cet absentéisme parlementaire n'existe que dans les esprits et nous nous attachons au contraire avec nos initiatives à démontrer concrètement que les députés sont bien actifs au quotidien au Palais Bourbon. Pouvoir rendre compte de la participation aux travaux en hémicycle par le biais des relevés de vote comme nous l'ont demandé de manière répétée de nombreux parlementaires permettrait non pas de "*stigmatiser*" les élus, mais au contraire de revaloriser le travail parlementaire aux yeux de nos concitoyens en démontrant que la participation aux travaux en hémicycle est plus riche et nourrie que par les seuls intervenants aux débats. C'est au contraire l'opacité organisée autour du fonctionnement des délégations qui continuera ici à alimenter injustement l'antiparlementarisme.

Encore une fois, Regards Citoyens se veut force de proposition transpartisane, le jeu rhétorique de détournement systématique des propositions de l'opposition est propice à l'arène politique, mais nous espérons pouvoir échanger de manière plus sereine et constructive sur des questions aussi centrales à la démocratie.

Nous nous permettons donc de reconduire à nouveau notre proposition de dialogue réel afin de pouvoir essayer de mieux nous faire entendre puisque nos écrits semblent décidément mal interprétés.

Très sincèrement, nous vous prions d'agréer, M. Porcedo, l'expression de notre considération distinguée,

Benjamin Ooghe-Tabanou pour Regards Citoyens

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benjamin Ooghe-Tabanou', written in a cursive style.